



On s'abonne à Lyon, rue Sirène, N° 9, au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUTERET, Libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

Le Précurseur,

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 51 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Ce Journal paraît tous les jours de la semaine, excepté le jeudi. — On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, rue Sirène, n° 9; à Paris, chez M. SAUTERET, Libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. Prix de l'abonnement : 60 fr. pour l'année, 51 fr. pour six mois, et 16 fr. pour trois mois. Affranchissement pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés francs de port à M. MONTANDON, Directeur du PRÉCURSEUR, rue Sirène, n° 9, au deuxième étage.

LYON, 25 mars 1827.

M. Pavy, député du Rhône, vient d'écrire à l'un de nos estimables concitoyens, M. Morin, propriétaire et rédacteur de l'*Indépendant*, une lettre dans laquelle il cherche à expliquer et à justifier son vote sur le projet de loi contre la presse. M. Morin a publié cette lettre par la voie de son journal, et il y joint en réponse des observations qui nous paraissent fort judicieuses. Mais il n'a pu répondre à tout, de peur sans doute de toucher à la politique : c'est ce que nous allons essayer de faire.

D'abord, nous louerons le député qui vient exposer les motifs de son vote, et pour ainsi dire en rendre compte, à un citoyen, à l'un de ses commettans. Nous aimerions mieux avoir à le féliciter d'un vote qui aurait répondu aux vœux et aux besoins de la cité qu'il représente; mais M. Pavy nous paraît un homme de bonne foi; nous croyons à sa probité. Ainsi, nous n'avons plus qu'à examiner si ses lumières ne l'ont pas mal guidé.

Voici d'abord l'idée que le député lyonnais s'est formée des journalistes :

« Je crois fermement, dit-il, que la profession de journaliste est une fonction publique de la plus haute importance dans l'ordre social, et que leurs feuilles influent sur l'éducation politique et morale des citoyens, d'une manière bien plus paisante que les prédications et les missions religieuses. » Nous remercions M. Pavy de nous apprendre (ce dont nous doutions déjà assez) que les *prédications et les missions religieuses* sont établies pour *influencer sur l'éducation politique des citoyens*.

Et cet aveu, que nos missionnaires trouveront peut-être indigeste, nous aimons assez la comparaison que fait M. Pavy des journalistes et des missionnaires. Il y a cependant une différence : que les uns sont exposés à la contradiction, et que les autres ne la souffrent guère.

Si M. Pavy voulait que, par une bonne loi, ou même par un amendement, ces derniers y fussent soumis, alors nous consentirions volontiers à ce que les journalistes fussent de leur côté assujétis à des *réglés de police*, et que même ils fussent tenus d'aller faire leurs études à Saint-Acheul.

« On espérait, dit M. Pavy, que les défenseurs des bonnes doctrines paralyseraient l'effet de la publication des mauvaises. Il en a été autrement : et les abus commis ont divisé tellement les Français, et encouragé l'esprit frondeur et d'opposition hostile, qu'au milieu d'une prospérité dont les annales de la France n'offrent aucun exemple, les plaintes et les murmures ont occasionné une si fâcheuse oscillation dans le gouvernement, qu'il ne peut obtenir, ni au dedans ni au dehors, la considération et la force si nécessaires à la sécurité des citoyens en particulier, et à la patrie en général. »

Quoi ! M. le député du Rhône, parce que les plaintes et les murmures causent une oscillation dans le gouvernement, il faut briser les organes qui les laissent échapper ! La France est inquiète, elle est alarmée sur le sort de ses libertés que tous les jours elle voit envahies; et pour que ceux qui y portent atteinte n'éprouvent pas la moindre gêne, la moindre oscillation, il faut refouler les plaintes et les murmures au fond des cœurs ! Étrange sollicitude d'un député de la province pour le repos ministériel ! Est-ce donc là votre mission; ou plutôt n'avez-vous pas reçu celle de faire entendre nos murmures et nos plaintes ?

Le gouvernement, dites-vous, ne peut obtenir, ni considération, ni force au dedans et au dehors; et c'est nous que vous en accusez ! Qui est-ce qui viole nos lois fondamentales ? Qui est-ce qui sacrifie tous les jours notre gloire nationale à des prétentions surannées et aux exigences de l'étranger ? Qui est-ce qui fait la guerre aux lumières de notre âge ? Qui est-ce qui repousse et qui voudrait pouvoir destituer les talents et les vertus de cette génération, sur laquelle veille heureusement le génie protecteur de la France ? Qui est-ce qui prodigue les trésors de cette France aux moines d'Espagne pour rétablir le régime absurde de l'inquisition et du pouvoir absolu ? Qui est-ce qui a appelé chez nous,

au mépris de nos lois, cette secte intrigante et avide qui n'eg jamais entrée dans un pays sans y causer des révolutions ? Qui est-ce qui, au lieu d'établir le gouvernement sur la large base nationale, tend à lui donner pour unique appui une aristocratie sans nationalité ? Cherchez quels sont ceux qui produisent tous ces funestes effets, et vous aurez trouvé les auteurs de la faiblesse et de la *déconsidération* où vous dites que le gouvernement est tombé.

Voilà ce qu'en bon député M. Pavy aurait dû rechercher pour former son opinion et donner son vote. Alors, il aurait rempli dignement son mandat; alors il pourrait espérer de recevoir la couronne civique que les peuples ne décernent jamais qu'à ceux qui l'ont méritée.

Notre correspondant de Madrid nous avait donné la nouvelle que le roi d'Espagne demandait à Paris une escorte pour l'accompagner en France. Cette nouvelle se liait à un complot découvert dans l'armée, à des désertions dans les corps de Rodil et de Sarsfield, et même dans la garde royale, ne nous paraissait pas d'une grande fondement. Cependant nous ne l'avions publiée qu'avec circonspection, et dans notre feuille du lendemain nous exprimions nos doutes avec franchise. Mais voilà que tous les jours les lettres qui arrivent de la Péninsule confirment la gravité des événements; et d'un autre côté, voilà l'*Etoile* du 21, qui met notre nouvelle au nombre des *mémoires de la journée*. La nouvelle vraiment commence à ne pas être trop invraisemblable.

Hier matin, le nommé D... cordonnier, âgé de 50 ans, a été arrêté par la police comme soupçonné de viol sur une jeune fille de 10 ans.

— La vertu préservative, les effets avantageux du virus vaccin ne sont plus contestés, aujourd'hui, que par l'ignorance et la prévention; il serait au moins inutile de rappeler les savantes recherches, les observations importantes qui ont fixé, à cet égard, l'opinion de tous les bons médecins. Afin que la classe indigente puisse trouver un moyen nouveau de jouir des bienfaits de ce virus, on vaccinera, le jeudi de chaque semaine, à dix heures du matin, au Temple protestant, place du Change. Il y aura ce même jour, et à la même heure, des consultations gratuites pour tous les indigents malades, sans aucune distinction. C'est à M. le docteur Barrangard qu'on a confié ce service philanthropique, qui commencera le 29 de ce mois. (*Communiqué.*)

— L'*Observateur autrichien* donne le texte d'un bulletin publié officiellement par la Porte à Constantinople, sous la date du 24 février. En voici la traduction :

« Le seraskier Reschid-Pacha, avant appris qu'un corps de 6,000 Grecs s'approchait d'Athènes pour secourir les assiégés, se hâta d'aller à sa rencontre et de l'attaquer. Après un vif combat, les Turcs restèrent maîtres du champ de bataille, et les Grecs furent complètement battus. 500 furent faits prisonniers, parmi lesquels six capitaines dont quatre sont morts des suites de leurs blessures. La perte des Grecs a été de 1,200 hommes. Les prisonniers sont en route pour la capitale. »

Espérons qu'il y a dans ce bulletin officiel du Grand-Seigneur un peu de l'exagération si naturelle aux esprits orientaux. Nous avons déjà vu que le moindre succès devenait pour les vrais croyans l'occasion de fanfaronnades fréquemment suivies de désappointemens.

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Lyon, 25 mars 1827.

Monsieur,

Les journaux de la capitale viennent de faire connaître l'ordre du jour prononcé par la chambre des députés sur ma pétition encore une fois renouvelée, pour faire obtenir à mes anciens camarades d'armes une justice à laquelle ils ont des droits si sacrés.

Je n'ai point été surpris de cet ordre du jour; toutefois, persuadé, comme je le suis, qu'en France la justice et la vérité doivent finir par triompher, je ne me laisserai point rebuter par cette décision de la chambre, et je ne persévérerai pas moins à défendre une cause que depuis onze ans je n'ai point cessé de défendre, avec d'autant plus d'espoir de la gagner, que j'ai en sa faveur six renvois précédemment faits au ministre de la marine, et, de plus, une consultation signée par plusieurs des avocats les plus célèbres du barreau de Paris, MM. Dupin aîné, Billecoq, Triet et Grandmaison, qui la terminent en ces termes :

« Les officiers de la marine ne se découragent donc point; ils présentent une nouvelle pétition aux chambres: elle inspirera quelque orateur qui viendra défendre une cause si juste. »

« La chambre ordonnera infailliblement un nouveau renvoi au ministre de la marine. Le ministre ne pourra qu'être frappé de la persévérance de la chambre dans son intérêt pour la pétition. Il croira, suivant toute apparence, devoir la soumettre à l'examen d'une commission spéciale. »

« Bientôt pour résultat de cet examen, où l'on n'a point à craindre que la justice et la loyauté s'arrêtent devant l'idée d'une prescription contre la réparation d'une erreur fatale, la France, on peut le prédire, verra rapporter une ordonnance qui depuis neuf ans condamne à la détresse de braves officiers qui ont prodigué leur sang pour elle. Elle n'aura plus à redouter de voir sa marine privée des récompenses dont nos rois l'avaient toujours comblée; ET ENCORE MOINS DE CELLES QUI ÉTAIENT ASSURÉES PAR DES LOIS FORMELLES AUXQUELLES DES ORDONNANCES, SOUS LE GOUVERNEMENT DE LA CHARTE, N'ONT PÛ PORTER LA MOINDRE ATTEINTE. »

Voilà, Monsieur le rédacteur, comment est terminée cette consultation faite des l'année 1825 sur l'objet de la pétition que pour la onzième ou douzième fois, j'ai présentée à la chambre des députés et sur laquelle, sans avoir égard AUX SIX FOIS qu'elle y avait été accueillie, la commission des pétitions de cette chambre vient de demander l'ordre du jour motivé, entre autres raisons, données au *Moniteur*.

1° Sur ce que la détermination prise l'année dernière par la chambre n'avait été prise qu'après une longue délibération.

2° Sur ce que l'ordonnance dont on se plaint avait été le résultat de la nécessité.

3° Sur ce que la commission n'a pas l'espoir de convaincre le pétitionnaire dont la persévérance semble annoncer une confiance réelle dans la bonté de la cause qu'il veut faire triompher. »

Jaloux de prouver à vos compatriotes, au sein desquels je me trouve en ce moment, la justice de la cause que je défends depuis si long-temps, je dépose chez un libraire un certain nombre d'exemplaires de la *Consultation* de MM. les avocats du barreau de Paris.

Veillez me permettre, M. le rédacteur, d'annoncer, par votre journal, qu'on la trouve chez M. Baron, libraire, rue Clermont (1), qui a la commission de verser le produit des vingt-cinq premiers exemplaires, qu'il vendra, dans la caisse destinée à donner des secours aux ouvriers sans travail de votre ville.

Permettez-moi aussi d'annoncer que dans l'espoir de donner un peu plus de valeur à mon faible tribut, je joins à ces 25 exemplaires de la *Consultation* vingt-cinq exemplaires de la lettre que l'année dernière j'ai adressée imprimée à M. BELLART, sur sa conduite dans ses fonctions de procureur-général du roi, relativement au procès criminel auquel je m'étais exposé dans le but ainsi que dans l'espoir d'avancer le triomphe de la réclamation dont il s'agit.

Ces deux écrits se vendent ensemble deux francs.

En insérant cette lettre dans un de vos plus prochains Nos vous obligerez celui qui a l'honneur d'être, etc. V. LAIGNEL,

Ancien capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'Honneur, chevalier de l'Ordre-Royal et Militaire de Saint-Louis.

Paris, 21 mars 1827.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Ravez.)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.

Séance du 21 mars.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal on reprend la discussion du code forestier.

M. de Saint-Géry, sans entrer dans l'examen de l'ensemble de la loi, croit devoir soumettre à la chambre quelques réflexions sur divers articles qu'il se propose d'amender. Il a voulu présenter ces réflexions à propos de l'ensemble de la loi, parce qu'il lui semble dangereux d'improviser des amendemens à la tribune.

M. Renaud prononce un discours qui ne parvient pas jusqu'à nous. M. Piet est appelé à la tribune. (L'honorable membre est absent.)

M. de Villeneuve présente quelques considérations spéciales

dans l'intérêt de son département. Il pense que la chambre les accueillera avec cette bienveillance que l'on accorde toujours à un député qui parle dans l'intérêt de son département. L'honorable membre annonce qu'il présentera des observations sur les articles lors de leur discussion.

M. Tézic de Santans regarde la loi en discussion comme le monument de la sollicitude d'un grand roi, pour les intérêts de son peuple: elle pourvoit à la conservation et à l'aménagement de nos forêts. L'orateur entre dans de grands détails sur la législation forestière, et cite les opinions des écrivains qui ont traité ce sujet. M. Tézic de Santans s'attache à démontrer que la conservation des forêts est une mesure de première nécessité dans un état comme la France: il vote en faveur du projet.

La liste des orateurs inscrits est épuisée.

M. le rapporteur déclare en peu de mots que la commission persiste dans ses amendemens.

La chambre n'étant pas en nombre pour délibérer, la séance est suspendue pendant quelque tems.

La discussion a dû s'ouvrir ensuite sur les premiers articles du projet, et la chambre devait, à la fin de la séance, se former en comité secret pour la discussion d'une proposition.

On pense que cette proposition est celle faite par M. Boucher, pour demander la nécessité d'une réélection pour tous les députés qui seraient, après leur élection, appelés à des fonctions administratives.

Cette proposition a déjà été rejetée aux deux précédentes sessions.

PETIT PARALLÈLE ENTRE DEUX GRANDES ADMINISTRATIONS.

On sait que dans notre pays les citoyens rencontrent des difficultés quelquefois insurmontables; quand ils osent se mêler de la réforme de tel abus administratif qui intéresse cependant au plus haut degré l'humanité et la chose publique. Ainsi des hommes respectables se présentent pour essayer d'améliorer le régime des prisons, pour adoucir le sort des détenus, pour changer la captivité en une école sévère, mais efficace, qui réforme le criminel et prévient toute récidive. Aussitôt ces hommes-là sont suspects. Tous les lieux de détention leur sont fermés. Des concierges humains osent-ils fournir quelques détails, on a soin de punir leur zèle éclairé, en infligeant une destitution aux plus honnêtes. Partout une barrière s'élève devant la philanthropie et l'amour du bien public.

Il n'en est pas de même en Angleterre. L'admirable M^{me} Fry, membre de la secte des Amis, qui a tant fait pour réformer les prisons, vient de partir pour l'Irlande, afin de visiter tous les lieux de détention et toutes les geoles de cette île où la misère est une source permanente de crimes. Aussitôt M. Peel, secrétaire d'état au département de l'intérieur, a ordonné par une lettre officielle, que toutes les prisons fussent ouvertes indistinctement à M^{me} Fry, et que toutes facilités lui fussent données pour les visiter. Si un tel zèle s'élevait en France, notre ministère saurait bientôt le réduire à l'inaction. (*Courrier français.*)

— Le *Journal de Paris* s'étonne naïvement que la censure ait permis la représentation d'une pièce où l'on tourne en dérision la garde nationale de Paris. Nous ne connaissons point cet ouvrage, et peut-être y a-t-il eu trop de susceptibilité de la part des personnes qui en ont été blessées. Il n'est pas de choses qui n'aient leur côté plaisant, et tous les ridicules sont du domaine de Thalie.

Mais nous concevons que lorsque les vices les plus odieux sont mis à l'abri de ses traits, que l'hypocrisie, la corruption, la vénalité peuvent les braver impunément, qu'il n'est pas permis de châtier sur la scène tant de sycophantes qui excitent le mépris, les gardes nationaux, qui ont des titres à l'estime, peuvent justement s'offenser de la préférence qu'on leur donne pour les imoler à la risée du parterre. Mais la garde nationale date de 1789; elle porte un nom qui est en horreur aux jésuites et aux absolutistes; et c'est une pâture que MM. les censeurs livrent volontiers à la malignité publique. Si elle ressemblait aux milices monacales de Madrid, la garde nationale serait sacrée, on n'y toucherait pas impunément. (*Constitutionnel.*)

— Le bruit s'est généralement répandu aujourd'hui qu'à la suite d'une discussion assez vive entre M. de Villèle et M. de Clermont-Tonnerre, le remplacement de ce dernier avait été résolu. On lui désignait comme successeur M. le général d'Ambrugeac ou M. le lieutenant-général de Rutv. La version la plus accréditée était en faveur de ce dernier. (*Courrier français.*)

— L'*Etoile* range cette nouvelle au nombre des mensonges de la journée.

— Le *Journal de la Belgique* cite une lettre particulière de Paris, où on lit que MM. de Montholon et Marchand doivent incessamment partir pour Vienne, et porter au jeune duc de Reichstadt une partie des effets que son père lui a légués par testament. C'est aujourd'hui même 20 mars que le fils de Napoléon a atteint sa majorité. On sait que les princes de la famille d'Autriche sont majeurs à 16 ans révolus.

— Le *Courrier du Bas-Rhin* publie l'extrait d'une lettre de Mulhouse en date du 14 mars, annonçant que les ouvriers de plusieurs filatures, dont le salaire a été diminué, ont refusé de travailler; qu'il n'y a point eu de désordres, et que ceux des our-

(1) On trouve chez le même libraire la séance de la cour d'assises de Paris qui a jugé ce procès (Prix: 2 francs.), et le rapport fait en 1820 par M. le général For, sur la réclamation des officiers de la marine. (Prix: 1 franc.)

vriers qui avaient cessé de se rendre dans leurs ateliers, y sont revenus depuis. Une lettre particulière du 16 nous apprend également que ce mécontentement des ouvriers fileurs, d'ailleurs peu important, s'est calmé par les soins et l'intervention paternelle de M. Blanchard, maire de Mulhouse.

— Le roi de Prusse s'est montré le 9 de ce mois à l'Opéra de Berlin, pour la première fois depuis son accident. Il a été salué par les plus vives acclamations.

— Un journal annonce la nomination de M. Pariset à la chaire de médecine vacante au collège de France. L'académie des sciences et le collège de France avaient présenté M. Magendie.

— L'académie du Tibre à Rome vient d'admettre au nombre de ses membres étrangers M. lie Delphine Gay, de Paris.

— Mgr. l'évêque de Versailles (Charrier de Laroche), né à Lyon, âgé de près de 89 ans, est mort samedi 17 du courant, à cinq heures et demie du soir; il était le doyen d'âge des évêques de France. Les habitans de la ville de Versailles lui ont témoigné, dans ses derniers momens, le plus touchant intérêt; ils regretteront ce vénérable prélat, dont ils avaient apprécié depuis long-tems les vertus épiscopales; plein de ferveur et de piété, il fut en même tems tolérant, et ne fut sévère que pour lui.

— Le nommé Petit vient d'échouer dans deux tentatives d'évasion de la maison de justice d'Amiens. Quelques jours avant son exposition, des gaudres lui avaient été envoyées de son pays: le concierge rompit cette pâtisserie, et trouva des ressorts de montre que l'on y avait cachés, et qui devaient être convertis en limes, propres à couper les barreaux de fer dont sont garnies les portes et les fenêtres de la prison. Cet échec ne découragea pas l'industriel captif. A l'aide d'autres outils qu'il parvint à se procurer, on ne sait par quels moyens, il tenta de s'évader par une des cheminées de la conciergerie, mais cette fois encore son projet fut déjoué.

— L'académie royale du Gard avait proposé pour sujet de prix « l'influence du règne de Louis XI sur l'état de la France et de l'Europe. » Le prix a été décerné à un Mémoire de M. Papezy de Bourdillac, capitaine au corps royal d'état-major, à Montpellier.

L'académie propose pour objet d'un nouveau concours :

1^o Un prix d'économie politique : « Quels sont les avantages et les inconvéniens des banques de prêt connues sous le nom de Monts-de-Piété ? »

2^o Un prix d'agriculture : « Indiquer les changemens physiques et chimiques qu'éprouvent les terres dans l'opération de l'éco-buage et les directions que la pratique peut retirer de ces recherches. »

Les ouvrages destinés au concours doivent être adressés, franc de port, avant le 1^{er} mars 1828, à M. Alexandre Vincens, secrétaire de l'académie royale du Gard, à Nîmes.

— Un pâtissier de Besançon, M. Ruelle, vient de faire exécuter un four en fonte de fer. Ce four, de la dimension ordinaire des fours de pâtissier, est composé de l'âtre fondu d'une seule pièce, du dôme ou voûte, également d'une seule pièce; le tablier et le centre de la bouche forment trois pièces. La porte est en tôle, avec gonds, peintures et loquet. L'ensemble du four pèse environ 900 kil. il est revêtu à l'extérieur en briques et argile pour empêcher la déperdition de la chaleur. Lorsqu'on chauffe le four, la fuliginosité et la suie s'attachent à la voûte; quand elles brûlent et que le dôme blanchit, c'est une preuve qu'il est tems d'enfourner. Ce four cuit très-également, et laisse une belle couleur à la pâtisserie; M. Ruelle estime qu'il consomme un tiers de bois de moins qu'un four ordinaire.

— Nous avons déjà parlé de la lettre écrite par le vicomte de Montalégre à la reine de Portugal, et trouvée dans les bagages de ce général à la suite d'une des dernières actions qui ont eu lieu avec les troupes de la régence. Nous croyons devoir en remettre aujourd'hui quelques fragmens sous les yeux de nos lecteurs.

Que diront-ici tous ceux qui voulaient faire du marquis de Chavès un héros de la légitimité, en entendant son collègue assurer que la tête du marquis n'avait jamais été bien saine, mais que décidément il ne lui reste aujourd'hui aucune faculté intellectuelle !

« Que V. M. me permette, après avoir satisfait à mon devoir et à la vérité, d'appeler son attention sur le marquis de Chavès, qui depuis long-tems n'avait pas la tête saine, et a fini par perdre toute la partie intellectuelle dont Dieu l'avait plus ou moins doué. Il n'a jamais été pour la division que général de nom, et à peine si son oncle, le vicomte de Canellas, lui montrait les ordres du jour. Comme celui-ci paraissait avoir des vues cachées, et qu'on ne pouvait deviner, il a compromis la division par ses plans mal conçus et encore plus mal exécutés. Ne voulant pas se rendre dans la province du Minho par les hauteurs de Barrozo, et entrer à Porto, il a perdu un tems précieux dans la province de Tras-os-Montes, sans profiter de l'occasion favorable qui s'est présentée d'attaquer les divisions ennemies entre Corrazedo et Franco. »

« Ainsi nous avons perdu un tems précieux pour la sainte cause que nous défendons; nous avons abandonné les habitans qui s'étaient déclarés en notre faveur, par conséquent perdu beaucoup dans leur esprit, et il sera difficile à présent de les soulever. »

EXTERIEUR.

TURQUIE

Constantinople, 11 février.

M. de Pisani et une partie de la suite de M. de Ribeaupierre sont arrivés ici, hier après-midi; mais l'ambassadeur n'est attendu que demain.

On parle d'une nouvelle conspiration qui a menacé la vie du grand-visir, du reis-effendi et de tous les chefs des réformés, surtout du capitain-pacha, mais qui aurait été découverte par la vigilance de ce dernier. On en raconte des détails qui tiennent du roman, et on ajoute que le complot a déterminé le capitain-pacha à demander un autre emploi. Le Grand-Seigneur le lui a accordé; mais on en tire un mauvais augure. On remarque que le capitain-pacha ne l'a demandé qu'après avoir bien observé l'état de la capitale et la vraisemblance de la durée des nouvelles réformes. Il avait déployé beaucoup de vigueur dans l'arsenal, après son retour de l'Archipel.

M. Stratford-Canning attend encore la réponse de la Porte à sa dernière note, relative à la pacification de la Grèce. Beaucoup de personnes qui résident à Péra croient que la Russie suivra une politique plus modérée par rapport aux Grecs, qu'on ne l'aurait dû présumer d'après le contenu du protocole de Saint-Petersbourg, du 4 avril 1825. Les premières démarches de M. de Ribeaupierre fixeront notre opinion à cet égard.

ILES IONIENNES.

Corfou, 18 février.

On assure que le général Gordon a réussi à introduire dans la forteresse d'Athènes tous les approvisionnemens que le gouvernement grec avait fait embarquer sur la frégate la *Uellas*.

(*Diario di Roma.*)

ALLEMAGNE.

Francfort, 17 mars.

Le 26 avril 1774, Gustave III, roi de Suède, prononça le discours suivant devant le conseil-d'état :

« Je vois que le conseil-d'état est d'accord sur ce principe, que la liberté de la presse n'est pas nuisible, et qu'elle n'est dangereuse que par ses abus; mais les abus sont une conséquence de la faiblesse humaine, et ils existent dans les meilleures institutions. Si les abus qui peuvent résulter des institutions utiles empêchaient de les établir, on ne ferait rien de bon au monde. S'il eût été permis à la presse, dans le siècle dernier, d'éclairer le souverain sur sa véritable gloire, sur le bonheur de ses sujets, peut-être le roi Charles XI n'aurait-il pas pris aux dépens de la liberté des mesures qui rendirent odieuse la puissance royale, qui furent la cause de la perte de quelques provinces, arrachèrent la couronne à son fils, et occasionnèrent tous les fléaux qui n'ont cessé que depuis peu de tems. Si la liberté de la presse avait pu instruire Charles XII sur sa véritable gloire, ce roi généreux aurait préféré régner sur un peuple heureux que sur un pays désert. »

« La liberté de la presse n'existait pas en Angleterre lorsque Charles I^{er} porta sa tête sur l'échafaud, ni lorsque Jacques II, fugitif, abandonna l'empire à un genre ambitieux. La nation anglaise n'a acquis le droit de publier sa pensée qu'à la fin du règne de Guillaume III, ou au commencement de la dynastie actuelle. Cependant c'est par la liberté de la presse qu'un roi connaît la vérité qu'on lui cache avec tant de soin et souvent avec tant de succès; c'est au moyen de cette liberté que les agens du pouvoir peuvent recevoir les éloges véritables qui leur sont dus, ou qu'ils ont l'occasion d'éclairer le public sur les fausses interprétations qu'on peut donner à leurs actions; enfin c'est cette liberté qui donne au peuple le moyen de faire des plaintes, et l'assurance qu'elles seront écoutées. »

(*Feuilles allemandes.*)

ESPAGNE.

Madrid, 12 mars.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Les soldats du 5^e léger, partis de Madrid lundi dernier, ont eu entre eux une affaire très-chaude, à quelque distance avant Talaveyra de la Reina, où ils se rendaient. Il y eut beaucoup de morts et de blessés. Parmi ces derniers se trouve le colonel qu'on a ramené vendredi à Madrid. L'action a eu lieu pour cause d'opinion: chacun a pris parti ou pour la constitution ou pour l'absolutisme. Ce régiment a reçu l'ordre de se rendre à Valence, et on a envoyé quatre chirurgiens de Madrid pour panser les blessés.

— Un conseil-d'état a eu lieu, il y a quatre jours, au sujet du Portugal. On assure que, malgré l'opposition du général Castanos, l'invasion de ce royaume a été arrêtée, mais que le roi n'a pas encore donné son approbation à cette décision. Le mouvement doit commencer le 20 de ce mois, et l'entrée en Portugal aura lieu le 25. Les absolutistes chantent victoire; ils disent que l'Espagne est assurée de l'appui de la France et de la Russie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un mouvement général de troupes a lieu dans toute l'Espagne. Tous les régimens de ligne sont en marche de tous les points pour se rendre sur la frontière. On

ne voit plus un seul soldat dans les autres provinces. Les quarante deux bataillons de milices provinciales sont tous sur pied. Leur force peut s'élever à vingt-cinq mille hommes; une partie est en Galice; le reste est près d'arriver.

On assure que l'ambassadeur d'Angleterre a demandé au roi quelles étaient ses intentions en faisant marcher toutes ces troupes sur les frontières du Portugal. Il a prié S. M. de lui donner une réponse par écrit.

— On se rappelle que l'ambassadeur de Russie devait se retirer si celui d'Angleterre quittait la cour d'Espagne; tous ses préparatifs étaient faits. Aujourd'hui il est certain que S. Exc. ne partira pas.

— Le corps des réfugiés espagnols qui se trouve en Portugal s'est considérablement accru. L'ardeur qu'il manifeste a déterminé le ministre de la guerre de ce royaume à lui faire retirer toutes les munitions de guerre.

— On peut assurer, et on n'aura pas de peine à le croire, qu'il ne sortira aucun fonds du trésor royal pour l'armée. Cependant il se fait des dépenses et on a de l'argent de quelque part que ce soit. Par quel enchantement tous les régimens qui passent par Madrid, et qui se rendent directement aux frontières, sont-ils tout-à-coup équipés à neuf?

— Un détachement de la garde royale, de service avant-hier au quartier pour la garde de la police de la caserne, a déserté l'avant-dernière nuit du sein même de cette capitale. Que sera-ce de ceux qui sont à la frontière?

PORTUGAL.

Lisbonne, 7 mars.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Quoiqu'en effet la mésintelligence et l'insubordination aient éclaté parmi les rebelles, dans Chavès, à l'approche du général Corrêa de Mello, qui, les 24 et 25 février, avait délogé brusquement leurs avant-postes d'As Boticas; quoiqu'il soit constant que Magessi et Henri Texeira, deux de leurs principaux chefs aient dû échapper par la fuite au mécontentement de leurs propres créatures, de plus en plus désabusées, le marquis de Chavès s'était porté en avant, précédé de Telles Jordao et du vicomte Canellas, déjà parvenu à Villa-Réal. Traversant ainsi le Tras-os-Montès, ils se proposaient de passer le Duero à Focimo, et de pénétrer dans la Beyra-Alta par Lamego et Francozo, d'où ils auraient d'abord repris leurs anciennes positions de Finnel et Guarda, qui leur ouvraient encore une retraite assurée en Espagne, vers Ciudad Rodrigo. La Beira Baixa eût été de nouveau menacée; mais cette marche téméraire, pendant laquelle l'ennemi prêtait continuellement le flanc droit aux troupes constitutionnelles étendues le long du Tamega, a eu le résultat qu'on devait attendre.

La division de Villalor, en se portant sur Villa-Réal, a forcé le vicomte de Canellas à s'en retirer précipitamment, tandis que le général Corrêa de Mello, en communication et d'accord avec le comte, après avoir jeté quelque cavalerie dans Chavès, par son extrême gauche, s'est avancé jusqu'à Mirandella. Il en a trouvé le pont défendu par des abattis, mais abandonné des rebelles, qui, après quelque hésitation, se sont retirés sur Bragança; savoir: Telles Jordao par Montcervo, avec l'espoir de se maintenir encore à Fonte-Abreiro; et le marquis de Chavès, avec toute sa cavalerie, par Ponte de Almeiro et Valdefolhas.

Le comte de Villalor devait partir le 28 de Villa-Réal pour Mirandella aussi, et y faire sa jonction avec le général Corrêa de Mello. Il ne resterait donc plus de voie de salut aux rebelles que par Miranda et Freixo d'Espada à Cima. Ils désertent en grand nombre, et viennent rejoindre leurs anciens camarades.

On conçoit que dans ces alternatives continuelles, les habitants de la province de Tras-os-Montès, tour à tour livrés aux exigences des deux partis, également pressés de mille besoins, sont réduits à fuir aux apprêts de l'un et de l'autre. Ce pays est donc en proie à tous les fléaux de la guerre civile, à tous les genres de misère; tels sont les bienfaits que lui ont portés le fanatisme, le sordide intérêt de quelques hommes insatiables de prétendus honneurs et qui se flattaient de parvenir à leur coupable but par la trahison et le secours de l'étranger.

— On écrit de Valence, que le gouverneur de cette place ayant fait demander à celui de Tuy en Espagne, les armes retirées aux rebelles réfugiés en dernier lieu, celui-ci s'y est refusé sans donner toutefois de réponse catégorique.

PROVERBES DRAMATIQUES;

Par M. Théodore LECLERC; troisième édition, 5 vol. in-8°. Le tome 5^e séparément, 7 fr. (1).

Il y a long-tems qu'on l'a dit: La comédie n'est plus possible au théâtre. Ce qu'on nous donne pour comédie n'est autre chose qu'une suite de tableaux de convention, qui ne peuvent tout au plus qu'amuser un moment, sans laisser dans l'esprit une leçon

(1) A Paris, chez Sautet, libraire, place de la Bourse; à Lyon, chez Targe, libraire, rue Lafont.

utile. On nous permet de fronder les ridicules d'un autre âge, les travers des petits-mîtres de la régence, la gravité pédantesque des médecins d'autrefois, la suffisance d'un bailli, et bien d'autres choses que nous avons vues cent fois sur le théâtre, que nous y voyons tous les jours, et que nous y reverrons encore, tant qu'une police ombrageuse pourra mettre son interdit sur la littérature indépendante.

Mais pour y voir un tableau fidèle de la société telle que l'ont faite l'ambition, l'amour effréné du lucre et la corruption ministérielle qui les exploite au profit de l'ignorance et du despotisme, c'est ce que nous ne pouvons espérer. Sans parler de ce honteux agiotage, qui devient la source de tant de fortunes scandaleuses, et qui plonge dans la misère tant de familles audacieusement dépourvues; sans parler de ces intrigues ténébreuses mises en œuvre par des hommes qu'un pouvoir sans principes a chargés d'acheter l'indépendance des journaux, et même d'acheter des procès, comment veut-on que les préposés à la douane théâtrale laissent arriver au public le portrait même flatté de ceux qui les paient? Point de croquis ressemblant; ce serait un croquis accusateur. Point de satire même générale; trop de gens pourraient dire qu'on les joue.

Un administrateur, qui viendrait assister à la pièce du jour, serait-il bien aise d'entendre un acteur revêtu d'un habit brodé, parler au public de grandes routes, d'octrois et de centimes facultatifs, comme si le public avait quelque chose à voir là-dedans?

Un commissaire de police entendrait-il avec plaisir la lecture à haute et intelligible voix d'un de ces rapports secrets sur la chronique urbaine, qui font rire de si bon cœur ceux qui les font et ceux qui les lisent; mais qui excitent d'autres sentimens et d'autres gestes chez ceux qui en sont l'objet, s'ils venaient à être connus?

Il ne faut donc ni en dire de tout cela. C'est de la vie privée, au mar d'airain doit s'élever devant ces gentillesses de famille. Donnez au parterre des farces, des turpitudes ou des crimes bien noirs, bien sanglans; des *Cusinières*, de *jolis Soldats*, des *Poulitiers*, des *Cartouche*, des *Monstres*, si vous voulez; mais prenez ces monstres à Venise, et laissons les choses de chez nous aller comme elles voudront.

Voilà ce qu'on fait maintenant au théâtre, sous le régime de la censure, en l'an de grâce 1827.

Plus d'un auteur a senti que pour rendre à la littérature dramatique son véritable caractère, il fallait s'affranchir des liens d'une censure méticuleuse et mesquine jusque dans sa colère. Aussi nous avons eu, soit dans la tragédie, soit dans le drame, soit dans la comédie, de nobles exemples d'indépendance. M. Lemerrier nous donnait la tragédie régénérée; M. Vinet, jeune littérateur lyonnais dont les travaux surpassent déjà les espérances qu'on avait conçues de son talent, agrandissait le drame en y encadrant les sombres figures des ligueurs; M. Théodore Leclercq s'est emparé de la comédie, et sous sa plume féconde nous avons vu se succéder rapidement une série de tableaux qui réfléchissent comme une glace fidèle les caractères, les intrigues, les ambitions, les vanités au milieu desquelles nous vivons. Ces tableaux, il les a intitulés *Proverbes*: c'était faire preuve de modestie; mais parce qu'ils portent ce titre sans prétention, parce qu'au lieu d'être représentés sur un théâtre, ils sont joués en famille entre deux paravens, ce n'est pas une raison pour leur refuser le mérite qui les distingue, celui d'être éminemment comiques, éminemment vrais. Il n'est guère de lecteurs qui ne connaissent les premiers volumes de ces proverbes, qui ne les aient appréciés. En annonçant la troisième édition, c'est d'ailleurs fournir une preuve de l'empressement avec lequel ils ont été accueillis par toute la France. Dans un second article, nous examinerons en particulier quelques-unes des pièces contenues dans le dernier volume. Un petit nombre de citations empruntées au dialogue, toujours vif et toujours naturel de M. Théodore Leclercq, suffira pour donner à nos lecteurs l'envie de se procurer l'ouvrage tout entier.

A VENDRE OÙ A LOUER.

Grande maison avec jardin, à la Guillotière, propre à toute espèce d'établissement, à vendre ou à louer en totalité ou en partie; s'adresser chez M. Blanc, cafetier, place Louis-le-Grand, café de l'Europe.

SPECTACLE DU SAMEDI 24 MARS

PARIS ET BRUXELLES.
LE CHARLATANISME.
LES GHISETTES.
LA VIEILLE DE SEIZE ANS.



BOURSE DE PARIS du 21 mars 1827.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 sep. 1827. — 99 f. 15 c.	Actions de la banque 1990
Rentes — 5 100. jouiss. du 22 déc. 69 f. 75 c.	Fonds étrangers.
Ann. à 4 p. 100.	Rent de Naples, cert. Falc. 75 97
Obl. de la v. de Paris. 1475	Obl. de Naples, comp. Rothschild. en liv. sterl.
Quatre Canaux.	Rentes d'Esp. cert. franc.
Caisse hypothécaire 865	Emp. royal d'Esp. 1827. 52 1/2
	Emprunt d'Haïti. 625.